



PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Produits et charges	
Fonds d'administration du plan conjoint	4
Fonds de contrôle de la qualité	5
Fonds de développement des marchés	6
Fonds de gestion des surplus	7
Fonds des dommages liquidés et pénalités	8
Fonds de l'Agence de vente	9
Produits et charges cumulés	10
Évolution des soldes de fonds	11
Flux de trésorerie	12
Bilan	13
Notes complémentaires	14
Renseignements complémentaires	25



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC (ci-après « l'organisme »), qui comprennent le bilan au 28 février 2022 et les états des produits et charges du Fonds d'administration du plan conjoint, du Fonds de contrôle de la qualité, du Fonds de développement des marchés, du Fonds de gestion des surplus, du Fonds des dommages liquidés et pénalités et du Fonds de l'Agence de vente, l'état des produits et charges cumulés et les états de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 28 février 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (ci-après « les NCOSBL »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations, et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Blain, Joyal, Charbonneau

1

Sainte-Julie, le 17 mai 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A128922

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - plan conjoint	2 954 382	3 907 290
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	(671 139)	(762 437)
Subvention provenant du gouvernement fédéral	30 670	23 056
	2 313 913	3 167 909
CHARGES		
Direction générale (annexe A)	564 446	369 966
Administration des syndicats	448 680	403 972
Services techniques (annexe B)	2 195 923	2 080 986
	3 209 049	2 854 924
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	(895 136)	312 985
AUTRES PRODUITS		
Intérêts sur placements	5 565	14 886
Intérêts sur le Fonds de l'Agence de vente	1 387	335
Intérêts sur prélevés	26 192	12 346
Autres revenus	4 306	68
	37 450	27 635
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(857 686)	340 620

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - contrôle de la qualité	2 260 637	2 323 839
Subvention provenant du gouvernement fédéral	-	3 860
	2 260 637	2 327 699
CHARGES		
Salaires et charges sociales	194 008	206 728
Déplacements et représentation	111	1 182
Loyer	6 962	6 872
Consultants informatique	31 007	23 079
Frais de classement et d'inspection	2 935 359	3 009 886
Frais d'enquêtes marché de détail	20 943	24 050
Frais de recherche	104 854	27 014
Frais de gestion	15 639	8 777
Amortissement des immobilisations corporelles	13 052	15 788
	3 321 935	3 323 376
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES PRODUITS	(1 061 298)	(995 677)
AUTRES PRODUITS		
Revenus d'intérêts	6 215	15 531
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 055 083)	(980 146)

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - développement des marchés	7 905 499	10 461 541
Subventions provenant du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral	1 348 015	671 464
	9 253 514	11 133 005
CHARGES		
Campagnes de promotion	9 143 249	12 295 806
Comité de promotion	6 294	6 370
Comité aviseur canadien	1 149	380
Salaires et charges sociales	931 720	822 092
Loyer	39 073	38 568
Frais de formation	4 474	7 600
Développement de projets	498 206	480 853
Services professionnels	98 562	131 252
Frais de publication	2 880	3 365
Promotion générique régionale	27 481	26 800
Frais de recherche	-	101 300
	10 753 088	13 914 386
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS	(1 499 574)	(2 781 381)
AUTRES PRODUITS		
Redevance	801	482
Revenus d'intérêts	35 503	61 628
	36 304	62 110
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 463 270)	(2 719 271)

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DE GESTION DES SURPLUS
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements - gestion des surplus	4 727 010	6 251 663
Revenus de mise en marché	19 023 262	3 888 738
	23 750 272	10 140 401
CHARGES		
Soutien des inventaires	8 896 586	10 601 268
Services professionnels	127 248	119 824
Frais pris en charge pour le Fonds de l'Agence de vente	2 351 400	3 126 568
	11 375 234	13 847 660
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)	12 375 038	(3 707 259)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Revenus de placements	700 879	856 660
Intérêts sur le Fonds de l'Agence de vente	12 484	3 849
Variation de la juste valeur marchande des placements	(790 758)	(6 139)
Intérêts sur le crédit rotatif à long terme	(117 471)	11 430
	(194 866)	865 800
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	12 180 172	(2 841 459)

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
FONDS DES DOMMAGES LIQUIDÉS ET PÉNALITÉS
PRODUITS ET CHARGES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Dommages liquidés - pénalités	1 936 724	2 314 497
Subventions provenant du gouvernement fédéral	-	11 332
	1 936 724	2 325 829
CHARGES		
Salaires et charges sociales	568 334	607 852
Loyer	21 059	20 787
Déplacements et représentation	19 434	30 808
Consultants	26 213	25 079
Télécommunications	4 316	3 889
Frais légaux et enquêtes	101 286	227 714
	740 642	916 129
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS	1 196 082	1 409 700
AUTRES PRODUITS		
Revenus d'intérêts	36 649	46 407
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	1 232 731	1 456 107

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**FONDS DE L'AGENCE DE VENTE****PRODUITS ET CHARGES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022**

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Remboursement d'intérêts provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	765 780	1 342 695
Revenus d'intérêts	189 030	259 900
Revenus de mise de côté	2 556 842	2 926 572
Recouvrement de frais	13 858	114 817
Revenus d'administration	47 763	21 424
Revenus de mise en marché	1 141 298	4 521 266
Subventions provenant du gouvernement fédéral	-	50 333
	4 714 571	9 237 007
CHARGES		
Frais de conditionnement et de mise en marché	87 790	1 097 431
Frais de réception	279 402	1 043 142
Soutien des inventaires	1 225 835	3 268 282
Frais de gestion des barils	(15 490)	15 478
Frais d'entrepôts (annexe C)	2 403 769	2 848 738
Salaires et charges sociales	1 671 977	1 194 032
Déplacements et représentation	1 930	1 728
Frais de formation	4 434	5 022
Papeterie et fournitures de bureau	149 277	113 245
Frais de recherche	2 014	-
Consultants informatiques	1 138 111	835 523
Services professionnels	401 959	298 860
Assurances	85 005	248 778
Frais d'enregistrement	25 575	24 533
Créances douteuses et irrécouvrables	1 222	-
Loyer	50 540	49 423
Télécommunications	23 030	26 803
Compensation des frais de transport	(135 679)	540 925
Amortissements des immobilisations corporelles	15 778	12 506
Amortissements des actifs incorporels	3 919	4 898
Intérêts sur emprunts à court terme	758 108	1 452 494
Intérêts au Fonds d'administration du plan conjoint	1 387	335
Intérêts au Fonds de gestion des surplus	12 484	3 849
Frais pris en charge par le Fonds de gestion des surplus	(2 351 400)	(3 126 568)
	5 840 977	9 959 457
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 126 406)	(722 450)

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**PRODUITS ET CHARGES CUMULÉS****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022**

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Prélèvements		
Plan conjoint	2 954 382	3 907 290
Contrôle de la qualité	2 260 637	2 323 839
Développement des marchés	7 905 499	10 461 541
Gestion des surplus	4 727 010	6 251 663
Recouvrement de frais	13 858	114 817
Contributions à l'Union des producteurs agricoles	(671 139)	(762 437)
Remboursement d'intérêts provenant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada	765 780	1 342 695
Revenus d'intérêts	189 030	259 900
Revenus de mise de côté	2 556 842	2 926 572
Revenus d'administration	47 763	21 424
Revenus de mise en marché	20 164 560	8 410 004
Subventions provenant du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral	1 378 685	760 045
Dommmages liquidés - pénalités	1 936 724	2 314 497
	44 229 631	38 331 850
CHARGES		
Direction générale	564 446	369 966
Administration des syndicats	448 680	403 972
Services techniques (annexe D)	33 455 820	42 585 316
Intérêts sur emprunts à court terme	758 108	1 452 494
	35 227 054	44 811 748
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES		
AVANT AUTRES PRODUITS (CHARGES)	9 002 577	(6 479 898)
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Intérêts sur placements et prélevés	811 003	1 007 458
Variation de la juste valeur marchande des placements	(790 758)	(6 139)
Intérêts sur le crédit rotatif à long terme	(117 471)	11 430
Revenus autres	5 107	550
	(92 119)	1 013 299
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	8 910 458	(5 466 599)

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

2022

	Fonds d'adminis- tration du plan conjoint \$	Fonds de contrôle de la qualité \$	Fonds de développe- ment des marchés \$	Fonds de gestion des surplus \$	Fonds des dommages liquidés et pénalités \$	Fonds de l'Agence de vente \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	3 932 489	1 430 841	3 022 078	36 942 572	5 996 815	4 198 983	55 523 778
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(857 686)	(1 055 083)	(1 463 270)	12 180 172	1 232 731	(1 126 406)	8 910 458
Virements interfonds (note 3)	-	-	250 000	-	(250 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	3 074 803	375 758	1 808 808	49 122 744	6 979 546	3 072 577	64 434 236

2021

	Fonds d'administra- tion du plan conjoint \$	Fonds de contrôle de la qualité \$	Fonds de développe- ment des marchés \$	Fonds de gestion des surplus \$	Fonds des dommages liquidés et pénalités \$	Fonds de l'Agence de vente \$	Total \$
SOLDE AU DÉBUT	3 591 869	2 410 987	5 491 349	39 784 031	4 790 708	4 921 433	60 990 377
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	340 620	(980 146)	(2 719 271)	(2 841 459)	1 456 107	(722 450)	(5 466 599)
Virements interfonds (note 3)	-	-	250 000	-	(250 000)	-	-
SOLDE À LA FIN	3 932 489	1 430 841	3 022 078	36 942 572	5 996 815	4 198 983	55 523 778

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	8 910 458	(5 466 599)
Amortissements des immobilisations corporelles	383 095	373 188
Amortissements des actifs incorporels	6 094	7 617
Variation de la juste valeur des placements	790 758	6 139
	10 090 405	(5 079 655)
Variation nette des éléments hors caisse (note 13)	(1 850 575)	2 558 996
	8 239 830	(2 520 659)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Avances aux producteurs	-	40 480 560
Acquisition de placements	(3 814 327)	(2 393 547)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 084 369)	(66 041)
Acquisitions d'actifs incorporels	(383 787)	(339 110)
Produit de disposition de placements	3 281 330	1 729 406
Dépôts	(2 302)	(3 435)
	(2 003 455)	39 407 833
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Dus aux producteurs	(8 871 335)	29 215 512
Variation nette des emprunts à court terme	(28 365 892)	(38 015 577)
Variation nette du crédit rotatif à long terme	(17 747 169)	3 342 595
	(54 984 396)	(5 457 470)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(48 748 021)	31 429 704
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	118 169 241	86 739 537
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	69 421 220	118 169 241

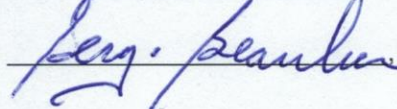
PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC


BILAN

AU 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	69 421 220	118 169 241
Débiteurs (note 4)	3 198 737	3 600 714
Prêt à l'Union des producteurs agricole (note 15)	1 000 000	1 000 000
Frais payés d'avance	815 838	1 104 904
Frais de classement reportés	6 870	126 174
	74 442 665	124 001 033
Frais de classement reportés (note 5)	279 654	660 440
Immobilisations corporelles (note 6)	8 227 136	7 525 862
Actifs incorporels (note 7)	923 440	545 747
Placements (note 8)	16 988 746	17 246 507
Dépôts	165 533	163 231
Transactions et engagements	3 161 451	3 376 710
	104 188 625	153 519 530
PASSIF		
Court terme		
Emprunts à court terme (note 9)	7 697 374	36 063 266
Créditeurs (note 10)	11 684 843	9 318 010
Dus aux producteurs	20 344 177	29 215 512
	39 726 394	74 596 788
Crédits aux producteurs - soutien des inventaires (note 11)	27 995	5 651 795
Crédit rotatif long terme (note 12)	-	17 747 169
	39 754 389	97 995 752
SOLDES DE FONDS		
Affectés	61 359 433	51 591 289
Non affectés	3 074 803	3 932 489
	64 434 236	55 523 778
	104 188 625	153 519 530

Pour le conseil d'administration,

 administrateur

, administrateur

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

1- STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

Les Producteurs et productrices acéricoles du Québec est constitué en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (Québec) et a pour objet, généralement, l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté des impôts sur le revenu.

Regroupant près de 8 000 entreprises acéricoles, les objectifs de l'organisation sont de favoriser la mise en commun des ressources et de créer des outils efficaces de contrôle de qualité et de conservation. De plus, en vertu de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, c'est aussi l'organisme responsable de la promotion et de la mise en marché du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, l'évaluation des dus aux producteurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels.

Comptabilité par fonds affectés

Les états financiers comprennent le fonds suivant :

- Le Fonds d'administration du plan conjoint servant à promouvoir, défendre et développer les intérêts des producteurs acéricoles du Québec et à appliquer le plan conjoint et les règlements pris sous son égide;

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

et les fonds affectés suivants :

- Le Fonds de contrôle de la qualité responsable de la vérification, du classement et de l'inspection du sirop;
- Le Fonds de développement des marchés visant la promotion et la recherche sur les produits de l'érable;
- Le Fonds de gestion des surplus responsable de supporter les inventaires, stabiliser et maintenir les prix du produit visé par le Plan conjoint des producteurs acéricoles du Québec;
- Le Fonds des dommages liquidés et pénalités visant le respect de l'application des divers règlements, à promouvoir et mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité;
- Le Fonds de l'Agence de vente utilisé pour la mise en marché du sirop d'érable en grands contenants conformément au règlement et à la convention de mise en marché du sirop d'érable et pour la mise en marché de l'eau d'érable conformément à la convention de mise en marché expérimentale d'eau d'érable.

Comptabilisation des produits

L'organisation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports grevés d'affectations externes sont comptabilisés lors de leur réception dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont comptabilisés dans le fonds d'administration du plan conjoint à titre de revenus lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si les montants à recevoir peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur encaissement est raisonnablement assuré.

Les autres produits sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées et les autres produits non affectés, lorsqu'ils sont gagnés.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Transactions en devises étrangères

L'organisation utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et pertes de changes sont inclus dans les résultats de l'exercice.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

Ventilation des charges

L'organisation présente ses charges de salaires et charges sociales ventilées selon la clé de répartition suivante : au prorata des heures rémunérées pour chaque fonds.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisation évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, à l'exception des instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés qui sont évalués au coût.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des fonds communs de placement, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans le résultat.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux indiqués ci-dessous :

Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %
Matériel et outillage	Dégressif	20 %
Matériel et outillage	Linéaire	15 ans
Bâtiments	Dégressif	2,5 %
Matériel roulant	Dégressif	30 %

Actifs incorporels

Les logiciels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux de 20 %.

Frais reportés

Les frais de classement reportés sont applicables aux récoltes 2010 à 2021. Ces frais sont reportés jusqu'au moment de la vente du sirop.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le montant disponible et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

3- VIREMENTS INTERFONDS

Durant l'exercice, la direction de l'organisme a procédé aux virements interfonds suivants :

- affectation du Fonds des dommages liquidés et pénalités au Fonds de développement des marchés pour assumer une portion des dépenses liées aux projets Promotion non générique avec les acheteurs autorisés : 250 000 \$ (250 000 \$ en 2021).

4- DÉBITEURS	2022	2021
	\$	\$
Prélèvements	379 988	275 365
Intérêts	206 437	1 433 564
Subventions gouvernementales	880 000	760 045
Revenus de mise de côté	98 131	-
Transactions et engagements	629 707	658 915
Taxes	340 854	391 724
Autres	663 620	81 101
	3 198 737	3 600 714

5- FRAIS DE CLASSEMENT REPORTÉS	2022	2021
	\$	\$
Récolte 2010	51	78
Récolte 2011	242	4 284
Récolte 2012	220	32 762
Récolte 2013	615	18 604
Récolte 2014	21 706	40 178
Récolte 2015	21 180	35 591
Récolte 2016	12 391	144 028
Récolte 2017	25 660	186 322
Récolte 2018	44 268	84 411
Récolte 2019	69 605	114 182
Récolte 2020	83 716	126 174
Récolte 2021	6 870	-
	286 524	786 614
Portion réalisable au cours du prochain exercice	6 870	126 174
	279 654	660 440

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	6- IMMOBILISATIONS CORPORELLES		2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	68 625	60 716	7 909	9 887
Équipement informatique	583 763	461 476	122 287	86 166
Matériel et outillage	2 861 744	1 824 115	1 037 629	1 155 126
Bâtiments	7 746 646	1 483 517	6 263 129	5 788 578
Terrains	714 025	-	714 025	460 800
Matériel roulant	398 015	315 858	82 157	25 305
	12 372 818	4 145 682	8 227 136	7 525 862

Les bâtiments comprennent un bâtiment en construction d'un montant de 506 646 \$ qui n'a pas été amorti au cours de l'exercice.

	7- ACTIFS INCORPORELS		2022	2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	1 481 633	558 193	923 440	545 747
Site internet	81 092	81 092	-	-
	1 562 725	639 285	923 440	545 747

Les logiciels comprennent un logiciel en cours de développement d'un montant de 899 065 \$ qui n'a pas été amorti au cours de l'exercice.

	8- PLACEMENTS		2022	2021
			\$	\$
Encaisse			8 919	34 107
Fonds communs de placement			16 979 827	17 212 400
			16 988 746	17 246 507

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

9- EMPRUNTS À COURT TERME

L'organisation dispose d'un emprunt d'un montant autorisé de 50 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,25%, qui n'est pas utilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des créances présentes et futures, excluant les contributions visées pour l'application du plan conjoint, la contribution spéciale aux fins de développement des marchés et la contribution spéciale aux fins de contrôle de qualité, une hypothèque de premier rang sur des sommes d'encaisse actuelles et futures détenues dans le Fonds de gestion des surplus et sur l'universalité des biens présents et futurs devant constituer la réserve stratégique à même le Fonds de gestion des surplus, le tout d'une valeur nette comptable de 26 709 904 \$.

L'organisation dispose d'un emprunt d'un montant additionnel de 40 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,25%, qui n'est pas utilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti pour un montant de 10 000 000 \$ par des placements d'une valeur nette comptable de 16 988 746 \$ et une hypothèque mobilière grevant les avances à l'entaille d'une valeur nette comptable de 52 701 517 \$.

L'organisation dispose également d'un emprunt d'un montant autorisé de 160 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,50 % pour les avances à taux variable et au taux des acceptations bancaires plus 0,60 % pour les avances sous forme d'acceptations bancaires, dont un montant de 152 302 626 \$ n'est pas utilisé à la date des états financiers. Cet emprunt est garanti par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour un montant maximal de 160 000 000 \$ dans le cadre du programme de paiements anticipés.

Les intérêts sont payables mensuellement par l'organisation et remboursables par Agriculture et Agroalimentaire Canada pour la portion de l'emprunt utilisée pour effectuer des avances aux producteurs admissibles au programme de paiements anticipés.

10- CRÉDITEURS	2022	2021
	\$	\$
Distribution d'actifs du RCPEQ dus aux producteurs	-	23 309
Fournisseurs et frais courus	6 320 938	5 974 003
Salaires et charges sociales	1 104 505	1 060 616
Subvention perçue d'avance	75 000	-
Dépôts des acheteurs	4 184 400	2 260 082
	11 684 843	9 318 010

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

11- CRÉDITS AUX PRODUCTEURS - SOUTIEN DES INVENTAIRES

Au cours de l'exercice 2013, l'organisation a décidé par résolution spéciale de verser exceptionnellement aux producteurs de sirop VR5 et NC des années de commercialisation antérieures à 2013, le prix minimum en vigueur pour ces années malgré la baisse de prix minimum des sirops VR5 et NC en 2013, conformément aux dispositions du règlement sur l'agence de vente. À cet effet, une perte de 5 074 944 \$, puisée à même le fonds de gestion des surplus et qui a été présentée dans la rubrique soutien des inventaires a été enregistrée en 2013. Ce montant est versé au moment de la vente du sirop.

Au cours de l'exercice se terminant le 28 février 2021, l'organisation a décidé par résolution d'assumer à même le fonds de gestion des surplus la valeur du rabais pour les sirops industriels des années de commercialisation 2011 à 2013. Une charge au montant de 4 718 114 \$ a été imputée au soutien des inventaires à cet effet en 2021. Ce montant est versé au moment de la vente du sirop.

12- CRÉDIT ROTATIF LONG TERME

Crédit rotatif long terme, au taux préférentiel, garanti par une hypothèque mobilière pour un montant de 5 000 000 \$ grevant les placements d'une valeur nette de 16 988 746 \$ et par une hypothèque mobilière grevant les créances à recevoir des producteurs participant au financement de la réserve stratégique d'une valeur nette de 36 049 \$, remboursable en totalité en juin 2027.

13- VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE	2022	2021
	\$	\$
Débiteurs	372 769	(825 248)
Transactions et engagements	244 467	(912 910)
Frais payés d'avance	289 066	(220 614)
Frais de classement reportés	500 090	(38 106)
Créditeurs	2 366 833	1 584 987
Crédits aux producteurs - soutien des inventaires	(5 623 800)	2 970 887
	(1 850 575)	2 558 996

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

14- ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Selon certaines modalités, l'organisation s'est engagée, en vertu d'un contrat de service, à verser en regard du sirop d'érable livré aux entrepôts, des sommes relativement à la réception du sirop d'érable en fonction des volumes traités. Ce contrat vient à échéance en février 2023 et le renouvellement est en négociation à la date d'achèvement des états financiers. Au cours de l'exercice, un montant de 279 402 \$ a été versé en vertu de ce contrat.

L'organisation s'est également engagée, en vertu d'un contrat de service, à verser des sommes pour des frais de classement et de vérification de la qualité du sirop d'érable d'un montant minimum annuel de 309 895 \$ auquel se rajoute une clause forfaitaire en fonction du nombre de livres de sirop d'érable classé. Ce contrat vient à échéance en février 2023.

L'organisation s'est engagée dans des baux pour l'entreposage de sirop. La valeur des engagements est de 75 000 \$ et les baux viennent à échéance en juillet et août 2022.

Finalement, l'organisation s'est engagée dans un contrat de construction d'un entrepôt pour un montant de 13 114 623 \$. En avril 2022, pour financer la construction de cet entrepôt, les frais connexes, l'acquisition d'équipements et les taxes à la consommation sur ce projet, l'organisation a contracté un prêt de 15 000 000 \$, au taux de 0,25 % et une facilité de crédit rotative de 2 000 000 \$, au taux préférentiel, garantis par une hypothèque immobilière grevant le nouvel entrepôt et une hypothèque mobilière sur les créances résultant des remboursements des taxes à la consommation sur le projet. Le prêt de 15 000 000 \$ est remboursable à demande jusqu'au 31 juillet 2023, date à laquelle le prêt sera converti en prêt à terme.

15- OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Union des producteurs agricoles a facturé 1 873 186 \$ (1 837 975 \$ en 2021) à titre de services techniques, loyer, contributions et autres. L'organisation a facturé 11 500 \$ (24 000 \$ en 2021) de revenus d'intérêts concernant le prêt à l'Union des producteurs agricoles. L'Union des producteurs agricoles a, entre autres, la fonction de promouvoir, de défendre et de développer les intérêts économiques et sociaux de l'organisation.

Au 28 février 2022, l'organisation a un solde de 63 311 \$ (65 478 \$ en 2021) à payer à l'Union des producteurs agricoles et un solde de 4 557 \$ (5 408 \$ en 2021) d'intérêts à recevoir de l'Union des producteurs agricoles. De plus, l'organisation a versé un dépôt de loyer de 157 928 \$ (156 366 \$ en 2021) à l'Union des producteurs agricoles inclus dans le solde présenté au bilan à titre de dépôt.

Le prêt de 1 000 000 \$ à l'Union des producteurs agricoles porte intérêts à 1,26 % et vient à échéance en octobre 2022.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

16- RÉGIME DE RETRAITE

L'organisation contribue à un régime de retraite inter-entreprise pour ses employés. La participation de ceux-ci est à cotisations déterminées et la participation de l'employeur est à prestations déterminées. Ce régime de retraite est administré par l'Union des producteurs agricoles et est comptabilisé en ayant recours aux dispositions relatives aux régimes à cotisations déterminées, car l'organisation ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées. Ce régime de retraite garantit le paiement de prestations de retraite à tous les employés permanents. Les cotisations sont de 6,97 % du salaire brut et la charge de retraite de l'exercice est de 256 979 \$ (236 090 \$ en 2021).

Selon la dernière évaluation actuarielle disponible, soit au 31 décembre 2018, le surplus actuariel sur une base de capitalisation s'élève à 4 292 100 \$ pour l'ensemble du régime de retraite administré par l'Union des producteurs agricole. La part afférente à l'organisation ne peut être déterminée. En date des états financiers, la valeur actuarielle au 31 décembre 2021 n'est pas disponible.

17- ÉVENTUALITÉS

L'organisation, à titre d'office de mise en marché et conformément au Règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec, 2002 G.O. 2, 1707 et amendements (ci-après désigné: le «Règlement sur l'agence de vente»), administre l'agence de vente des producteurs acéricoles du Québec en ce qui a trait à la mise en marché du sirop d'érable en grands contenants produit au Québec. Ses responsabilités et obligations sont définies par le Règlement sur l'agence de vente. Toute perte encourue dans le cadre de l'application du Règlement sur l'agence de vente sera comptabilisée dans l'année où sera réalisée la vente des inventaires qu'elle détient et administre.

Suite à un jugement de la cour supérieure en faveur de l'organisation dans le dossier du vol de sirop perpétré en 2012, un montant à recevoir de 770 136 \$ (606 502 \$ USD) a été enregistré aux états financiers représentant des sommes d'argent liées au vol de sirop saisies aux États-Unis et détenues dans un compte en fidéicommiss. L'organisation n'a actuellement pas accès à ces sommes puisque la cause a été portée en appel. La direction est d'avis que cet appel est sans fondement.

18- INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisation, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'organisation aux risques à la date du bilan.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisation est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts à court terme, ses crédateurs et à ses dus aux producteurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisation sont liés aux débiteurs et au prêt à l'Union des producteurs agricoles. L'organisation consent du crédit à ses membres dans le cours normal de ses activités.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. L'organisation réalise approximativement 27 % de ses achats en monnaies étrangères (24 % en 2021). Par conséquent, certains éléments de passifs sont exposés aux fluctuations des devises. À la date des états financiers, les comptes fournisseurs d'un montant de 248 811 \$, 139 366 \$, 82 376\$ et 46 781 \$ (258 756 \$, 161 261 \$, 341 593 \$ et 13 585 \$ en 2021), sont exprimés en dollars US, EURO, LIVRE STERLING et en YEN et convertis en dollars canadiens.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisation est exposée au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et variable. Les emprunts à court terme et le crédit rotatif long terme à taux variable assujettissent l'organisation à un risque de flux de trésorerie et le prêt à l'Union des producteurs agricoles à taux fixe assujettit l'organisation à un risque de juste valeur.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisation est exposée au risque de prix autre en raison des placements dans des fonds communs de placement.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

19- ÉVÉNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DU BILAN

Au cours du mois de mars 2022, l'organisation a déboursé aux producteurs un montant de 78 692 158 \$ pour le paiement du sirop des années récoltes 2011 à 2021, financé au moyen des emprunts à court terme.

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
ANNEXE A- DIRECTION GÉNÉRALE-FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT		
Allocation forfaitaire	110 046	95 294
Assemblée générale annuelle	35 691	27 591
Assemblée générale spéciale /semi annuelle	120 053	-
Comités des finances et de contingentement	13 592	12 824
Comité de mise en marché et de suivi avec le CIE	6 626	11 302
Comité des terres publiques et de suivi MRNF	4 411	3 324
Comité acériculture biologique et des producteurs transformateurs	243	-
Congrès-Union des producteurs agricoles	22 477	1 399
Conseil d'administration	96 697	77 156
Conseil exécutif	11 569	15 324
Table de concertation régionale	80 069	68 247
Valorisation de la profession	24 954	21 875
Représentation	38 018	35 630
	564 446	369 966

ANNEXE B- SERVICES TECHNIQUES-FONDS D'ADMINISTRATION DU PLAN CONJOINT

Assurances	19 023	13 997
Salaires et charges sociales	1 338 576	1 111 729
Consultants informatiques	116 105	66 989
Consultants	64 973	226 982
Cotisations et affiliations	25 761	13 325
Aides aux affiliés	5 000	5 000
Déplacements et représentation	6 038	3 810
Papeterie et fournitures de bureau	96 253	113 219
Frais de publicité et promotion	37 023	80 136
Loyer	51 090	48 288
Services professionnels	191 273	202 684
Communication corporative	186 827	154 236
Frais de formation	8 931	5 286
Télécommunications	17 162	21 627
Formations	15 560	392
Créances douteuses et irrécouvrables	-	93
Amortissement des immobilisations corporelles	14 153	10 474
Amortissement des actifs incorporels	2 175	2 719
	2 195 923	2 080 986

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022

	2022	2021
	\$	\$
ANNEXE C- FRAIS D'ENTREPÔTS-FONDS DE L'AGENCE DE VENTE		
Papeterie et fournitures de bureau	2 579	6 642
Comité entrepôt	886	1 873
Télécommunications	10 810	9 309
Taxes et permis	43 443	48 600
Assurances	93 541	80 022
Consultants informatique	5 088	27 593
Services professionnels	47 137	90 322
Salaires d'entrepôt	705 700	893 025
Honoraires de gestion	28 336	35 041
Cotisation et affiliations	9 303	8 709
Frais de formation	125	500
Frais de transport - Retour barils producteurs	105 889	156 119
Frais de transport et déménagement	159 462	93 039
Loyer, fournitures d'entrepôt et entretien	598 336	813 193
Électricité	137 061	155 364
Matériel roulant	91 337	88 937
Déplacements et représentations	24 624	6 030
Amortissement des immobilisations corporelles	340 112	334 420
	2 403 769	2 848 738

PRODUCTEURS ET PRODUCTRICES ACÉRIQUES DU QUÉBEC**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 28 FÉVRIER 2022**

	2022	2021
	\$	\$
ANNEXE D- SERVICES TECHNIQUES-CHARGES CUMULÉES		
Taxes et permis	43 443	48 600
Loyer, fournitures d'entrepôt et entretien	598 336	813 193
Électricité	137 061	155 364
Matériel roulant	91 337	88 937
Assurances	197 569	342 797
Salaires et charges sociales	4 704 615	3 942 433
Salaires d'entrepôt et honoraires de gestion	734 036	928 066
Frais de conditionnement et de mise en marché	87 790	1 097 431
Frais de réception	279 402	1 043 142
Frais de gestion barils	(15 490)	15 478
Consultants informatiques	1 290 311	953 184
Consultants	91 186	252 061
Cotisations et affiliations	35 064	22 034
Aides aux affiliés	5 000	5 000
Comité entrepôt	886	1 873
Comité de promotion	6 294	6 370
Comité aviseur canadien	1 149	380
Déplacements et représentation	52 137	43 558
Papeterie, fournitures de bureau, frais de publicité et promotion	285 132	313 242
Frais d'enregistrement	25 575	24 533
Soutien des inventaires	10 122 421	13 869 550
Frais de transport - Retour barils producteurs	105 889	156 119
Frais de transport et déménagement	159 462	93 039
Compensation des frais de transport	(135 679)	540 925
Frais de formation	17 964	18 408
Frais de publication	2 880	3 365
Frais de publicité et promotion générique régionale	27 481	26 800
Frais de recherche	106 868	128 314
Loyers	168 724	163 938
Services professionnels	866 179	842 942
Communication corporative	186 827	154 236
Télécommunications	55 318	61 628
Frais de classement et d'inspection	2 935 359	3 009 886
Développement de projets	498 206	480 853
Campagnes de promotion	9 143 249	12 295 806
Frais légaux et enquêtes	137 789	252 156
Frais de gestion	15 639	8 777
Créances douteuses et irrécouvrables	1 222	93
Amortissement des immobilisations corporelles	383 095	373 188
Amortissement des actifs incorporels	6 094	7 617
	33 455 820	42 585 316